

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'ins	pection	
GARDERIE BEAUSÉJOUR LTÉE	301016		Le 16 févr	Le 16 février 2024	
Nom de l'établissement			Numéro de téléphone		
Garderie Beauséjour			(506) 533	(506) 533-9461	
Adresse			·		
810 chemin Ohio Shediac NB E4P 2K1					
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste			
Paula Morin		Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités. Commentaires : Une preuve de conformité a été donné au mentor en ass			13 févr. 2024 qualité. La lacune e	16 févr. 2024 est maintenant	
conforme. 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Commentaires : Une preuve de conformité a été donné au mentor en ass conforme.			13 févr. 2024 qualité. La lacune e	16 févr. 2024 est maintenant	
Commentaires généraux					
Une inspection de surveillance n'a pas été effectué sur le mentor en assurance de la qualité. Une inspection de surveillance aura lieu à une date ultérie		preuve de	conformité a été	donné au	
original signé par Paula Morin		Le 27 février 2024			
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	le Da				
original signé par Carole Boucher			27 février 2024		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Da	te			